



Quelques réflexions sur la régression sociale imposée par l'Union européenne (UE)

Ce n'est pas l'Union européenne qui impose une régression sociale. C'est nous même qui nous l'imposons. Les décisions européennes sont prises (soit à la majorité, soit à l'unanimité selon la sensibilité du sujet) par 25 Etats. Ce sont donc eux les responsables, pas le projet de construction européenne. C'est à nos Etats et à ceux qui les dirigent qu'il revient d'assumer les orientations de la politique et de la construction européenne.

La stratégie de Lisbonne

En 2000, les Etats européens faisaient le constat que tout ce qui avait été mis en place jusqu'à présent (marché unique, euro...) n'avait pas permis à la productivité, à l'emploi et la richesse de croître. Il fallait donc renverser la vapeur en menant des politiques de réformes structurelles. Cette analyse qui tombait à point pour les tenants de la droite n'était cependant pas tout à fait correcte. Elle repose sur le **postulat idéologique** que la baisse du coût du travail (sous quelque forme que ce soit) favoriserait l'emploi. Aussi, l'UE n'a pas voulu harmoniser en cette matière (ou n'a pas eu le soutien politique suffisant pour le faire). Il est donc revenu à chaque Etat de prendre les mesures qui lui paraissaient les plus appropriées. Un agenda a été mis en place avec à la fin une évaluation des politiques nationales sur base de critères (un peu comme les critères de Maastricht). L'économie, l'environnement et le social étaient les trois piliers de cette stratégie. **Dans les faits, et le social et l'environnement ne servent qu'aux intérêts de l'économique.**

La directive « service »

La directive « service », appelée à tort directive Bolkenstein, a suscité de nombreuses réactions tant dans le milieu syndical qu'associatif et plus tardivement au sein du monde politique. Que les choses soient claires : **nous ne remettons pas en cause la mise en place du marché unique des services.** Nous pensons que c'est un rouage important de la construction européenne. Les

marchandises peuvent déjà circuler librement, pourquoi pas les services ? Par contre, il faut admettre que la libéralisation des marchandises (1992) n'a pas été à la hauteur de nos espérances tant sur le plan de la croissance économique que sur le plan de l'emploi. Nous ne croyons pas que la libéralisation des services soit la solution miracle, loin de là. Nous pensons que la mise en concurrence des services au niveau européen permettra de voir émerger des entreprises européennes capables d'agir au niveau mondial et donc capables de pérenniser des emplois sur le sol européen, même si nous savons que dans un premier temps, la concurrence, les fusions-acquisitions et les restructurations réduiront l'emploi à court terme.

Deux éléments nous gênent particulièrement dans la directive « service », le principe du pays d'origine (PPO) et l'assimilation des services publics à de simples services.

Il semble que les eurodéputés soient tombés d'accord pour que le droit du travail soit exclu de la directive « service ». Cela signifie que la législation applicable en la matière serait toujours celle du pays où le service est offert et non celui du pays d'origine. Le terme « principe du pays d'origine » (PPO) serait même banni de la directive. Cependant, les règles d'exercice d'une profession (qualité, service après-vente...) seront celles du pays où le prestataire est établi. Il faut donc lire entre ligne pour constater que le principe du pays d'origine (PPO) est toujours bien présent. Aussi, les limites entre le droit du travail et les règles d'exercice d'une profession semblent, à priori, assez minces. Les interprétations juridiques de cet accord pourraient vraisemblablement créer des brèches dans les droits nationaux du travail. Il faudra voir à l'usage mais nous devons rester méfiants. Après tout, déjà actuellement de nombreux ouvriers des nouveaux pays membres voire même d'autres régions du monde sont engagés en Belgique plus ou moins légalement sous couvert du détachement temporaire. Des brèches existent donc déjà.

L'autre élément sensible pour nous organisation syndicale, est l'assimilation des services publics à de simples services. Tous les services qui ne sont pas purement marchands sont soumis à la directive « service » à l'exception de la santé, de l'audiovisuel et des jeux. Cela signifie que l'enseignement et l'insertion des sans emploi seront demain libéralisés. En Belgique, il faut reconnaître que cela ne pose pas trop de problème, puisque une part importante de notre enseignement est déjà privée. Le tout est que l'Etat puisse maintenir des règles suffisantes pour maintenir un accès de qualité à tous. Par contre pour l'insertion des sans emploi, les entreprises d'intérim risquent de profiter de cette brèche pour prendre définitivement pied dans l'insertion. Aussi, tous les services dits stratégiques pour un Etat seront (ou sont déjà) libéralisés. On y retrouve l'énergie, l'eau, la finance, les communications...

Il est à remarquer que sur la notion de service d'intérêt général, le projet de constitution prévoyait qu'une discussion ultérieure permettrait de fournir un hypothétique cadre aux services publics. Nous constatons avec amertume que cette vague promesse a été balayée et que, très rapidement, la Commission européenne a mis la charrue avant les bœufs, c'est-à-dire la libéralisation des services d'intérêt général avant même leur

définition. Il ne faut pas être devin pour faire le lien entre la directive service et l'AGCS. Il est fort à parier que ceci est la liste des négociables ou futurs négociables au sein de l'OMC.

L'absence de politique économique au niveau européen

La directive service et bien d'autres agissent directement sur la structure du marché européen. Elles font dès lors partie de l'arsenal des politiques structurelles. Ces politiques sont, soi-disant nécessaires pour permettre à l'Union européenne de devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde. Le maître mot des politiques européennes est aujourd'hui la **réforme structurelle**, et d'abord sur le marché du travail (réforme du droit du travail, tentative d'introduction du principe de la reconnaissance mutuelle...). Si ces réformes sont utiles dans un contexte de tensions (croissance forte et inflation), **dans un contexte de chômage de masse et de la stagnation des salaires, leur premier effet sera d'accentuer encore la modération salariale et le chômage** (l'un agissant sur l'autre et vice versa). Il faut dès lors une bonne politique économique qui allie à la fois la politique monétaire et budgétaire pour compenser ce premier effet.

Or, la **BCE** s'entête (parce que c'est dans ses statuts) à ne s'occuper que de l'inflation à la différence de la Banque centrale anglaise ou américaine. Parfois même, la BCE confond inflation avec une hausse passagère du prix de certains produits. Dès lors, elle abaisse ses taux d'intérêt souvent trop tardivement et en les relève un peu trop précipitamment. Ensuite, la BCE ne tient pas à s'occuper du taux de change de l'euro. Or, une monnaie forte brise nos espoirs de relance. En clair, la BCE mène une politique d'austérité. C'est son indépendance qu'il faut revoir. Notons que tant aux USA qu'au Royaume-Uni, les banques centrales sont bien moins indépendantes du pouvoir politique que la BCE.

La politique budgétaire est encadrée sévèrement au niveau des Etats par le **Pacte de stabilité et de croissance** (PSC). Même révisé, ce dernier ne permet pas de mener une véritable politique budgétaire de relance. De toute manière, une telle politique n'a plus aucun sens si elle n'est pas au moins concertée entre les Etats, au mieux réalisée au niveau européen. Or, il semble bien que les plus petits Etats aient plus de facilité que les grands à respecter le PSC. Ils ne veulent donc pas qu'on y touche. De l'autre côté, les grands Etats qui sont généralement des contributeurs nets au budget européens veulent que ce dernier soit réduit. C'est tout l'inverse de ce qu'il faut faire si l'on veut qu'une politique budgétaire européenne naisse.

Enfin, l'euro même pose un véritable problème. Les économies ne peuvent plus dévaluer. Cela signifie que tout ajustement d'une économie grâce à sa monnaie est désormais impossible. Le seul instrument d'ajustement utilisable est la masse salariale qui se compose des salaires et de l'emploi.

La concurrence entre les Etats européen et la déflation salariale

En Belgique, l'emploi progresse... mais à un rythme nettement moindre que les réductions de cotisations patronales. Nous devons une nouvelle fois répéter que la politique de *déflation salariale* – c'est-à-dire de réduction du coût salarial – n'apporte rien en termes de créations d'emplois. Il faut, par contre, se rendre à l'évidence qu'elle est nécessaire pour le maintien de l'emploi, mais uniquement parce que nos principaux concurrents européens¹ utilisent cette même politique de déflation salariale pour améliorer leur propre compétitivité. Ainsi, la marche est inefficace mais forcée par l'incapacité des Etats européens à construire une vraie Europe, pas un simple marché commun.

Après le Royaume-Uni, l'Irlande..., c'est actuellement l'Allemagne qui voit sa compétitivité progresser. Grâce à une politique drastique de réduction des coûts salariaux² et à des délocalisations massives de parties de production vers les pays d'Europe centrale, l'Allemagne reconquiert des parts de marchés au sein de l'Union... mais au détriment des autres Etats membres. Le problème d'une croissance européenne atone est dès lors toujours bien présent. Il ne fait que se déplacer, se marquant un peu moins dans certaines régions (et un peu plus dans d'autres). A terme, la **concurrence sociale et fiscale** à laquelle se livrent les Etats nous mène droit dans le mur. Puisque la marche est forcée, tous les Etats ressentent la nécessité de s'aligner vers le bas et, au final, tous les Etats se retrouvent sur un pied d'égalité. Il n'y a plus d'avantage à investir dans tel ou tel pays. La seule chose qui a changé, c'est que les travailleurs sont plus pauvres, plus flexibles, plus en insécurité qu'auparavant et ce, dans toute la zone. Le projet européen en est malheureusement réduit à cela.

La construction à l'envers

Ce qui est finalement très désolant dans le projet européen, c'est que le citoyen a l'impression que peu de choses avancent dans le bon sens. Pendant de nombreuses années, l'UE a connu un engouement appréciable de population parce qu'on harmonisait certaines législations. Actuellement, tout projet d'harmonisation est directement brûlé sur le bûcher. C'est au contraire en laissant jouer la concurrence entre les Etats que se construit (ou se déconstruit) désormais l'Europe. Il est clair qu'on ne va pas mobiliser les citoyens sur un projet uniquement économique et financier où, en plus, la concurrence anarchique est la règle gagnante. A ce jeu, on ne crée que des frustrations et des haines à l'égard des autres. Non, les citoyens veulent voir des réalisations concrètes et une Europe qui avance à son rythme mais avec l'engagement de tous les pays.

¹ L'Allemagne en particulier

² Cette politique de déflation salariale réduit également le pouvoir d'achat des Allemands, ce qui plombe la consommation et la reprise économique.

Dès lors, nous devons réaffirmer le besoin d'une Europe politique, d'une Europe économique qui ose, d'une Banque centrale européenne plus pragmatique et d'un budget européen important afin que les différences régionales soient atténuées mais également afin que la politique budgétaire puisse jouer son rôle de stabilisation ou de dynamisation de l'économie. Nous ne pouvons nous satisfaire, même temporairement, du projet européen tel qu'il vivote actuellement.